

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2016

29/07/2016

Excusés: Mmes Esbelin, Vaills, V Bonhomme; Mrs Batard (procuration B Emiren), Maître, Mathieu (procuration P Sourdille), Laporte.

Fusion des Communauté de Communes

Suite à l'arrêté Préfectoral en date du 18 juillet 2016 relatif au périmètre concernant la fusion des huit communautés de communes, il a été décidé de s'orienter vers la création d'une communauté d'agglomération. Le CM après en avoir délibéré, approuve l'arrêté préfectoral.

Conseil Communautaire CCLVA

La démission de plus d'un tiers des membres du CM de Boudes va entraîner de nouvelles élections et occasionner la recomposition du conseil de la CCLVA. La commune du Breuil va disposer de 3 délégués au lieu de 2. Il convient donc d'élire un nouveau représentant pour assurer cette fonction jusqu'à la fin de l'année avant la fusion. Le CM donne son accord pour que le Maire assure cette charge.

Avenants travaux école

Afin de réaliser au mieux la réhabilitation des classes, il a été nécessaire de demander quelques aménagements supplémentaires aux intervenants. Il y a donc trois avenants ne dépassant pas 15% du marché initial pour les entreprises Coutarel, Lembron-Travaux et Allez. Le CM accepte ces avenants.

Adhésion EPF-SMAF

Les communes de SAINT ELOY LES MINES (63), MADRIAT (63), REUGNY (03), MALREVERS (43), BOISSET (15) et la Communauté de Communes SUMENE-ARTENSE (15) demandent leur adhésion à l'EPF SMAF. Le CM donne son accord.

Questions diverses

- Le conseil vote pour le renouvellement de la mise à disposition de l'éducatrice sportive pour les communes de Charbonnier et d'Antoingt au tarif de 380 € par classe et par trimestre.
- Le CM décide de fixer la participation des communes extérieures à l'école du Breuil à 600 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.
- Le Maire a rencontré le responsable de la société M²TE basée au Breuil qui réalise des implantations de structures sportives. Cette société propose ses services pour l'aménagement d'un city park. Elle a fait parvenir des devis pour le levé topographique de l'existant, l'étude du projet sous forme de plan virtuel et l'implantation définitive du projet. Le Maire va demander des précisions avant acceptation définitive.

- Le contrat des employés communaux en CDD a été renouvelé: C Bonnafoux jusqu'au 20/07/2017, L Bazarnick jusqu'au 31/07/2017, T Crozemarkie jusqu'au 4/09/2016 et A Chabrut jusqu'au 31/08/2016.
- La demande de subvention faite auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune a été acceptée à hauteur de 40% du montant des travaux et pour un maximum de 70000€. La surtaxe d'assainissement pour 2017 est fixée à 0,57 € par m³.
- La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été confiée à F Comptour. Cela nécessite de définir des responsables des différentes tâches. Elle se charge d'établir une liste des besoins et chaque membre du CM se positionnera en conséquence d'ici la réunion de CM du 30/09/16.

PROCHAIN CONSEIL: Jeudi 25 août 2016